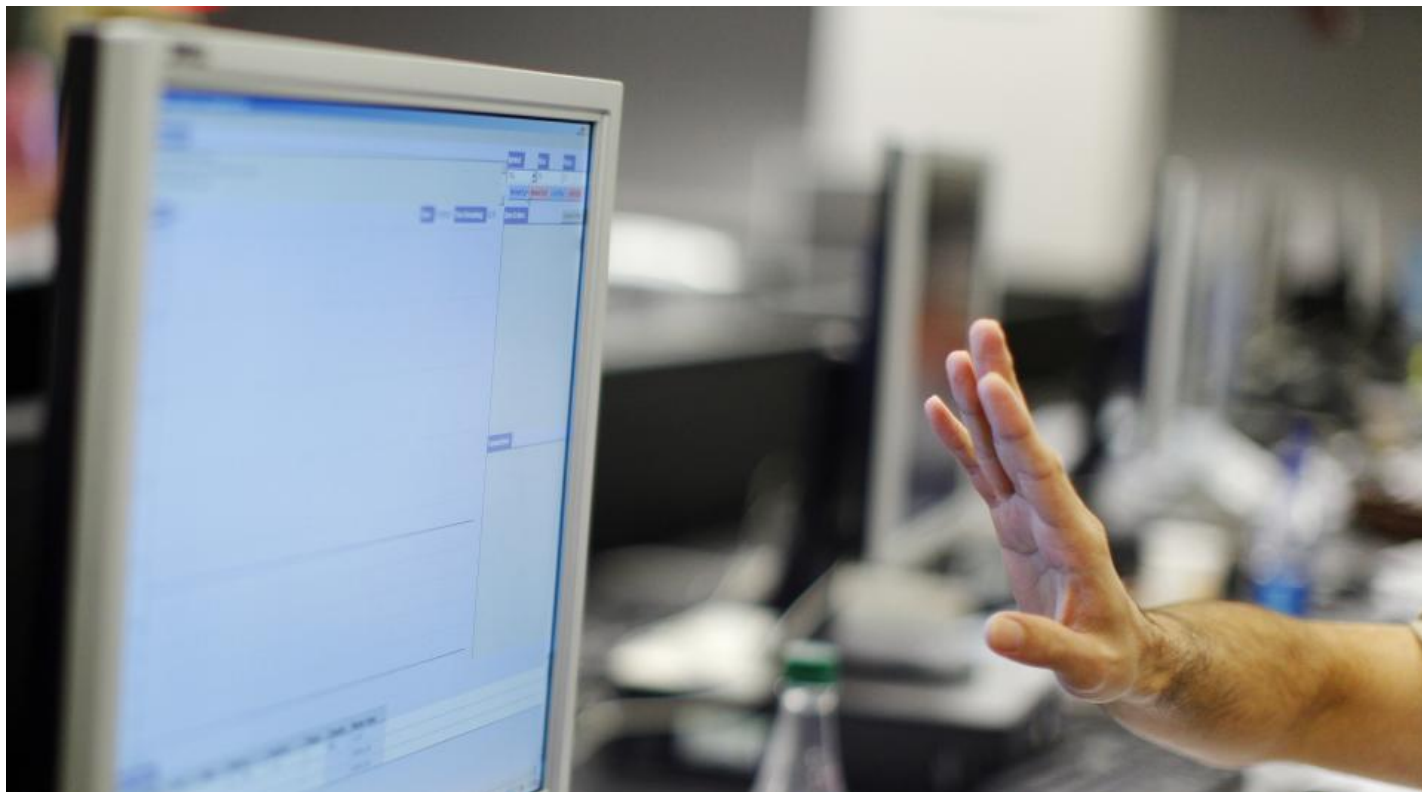


## Post-tsunami : comment la fermeture de Megaupload a bouleversé le web français

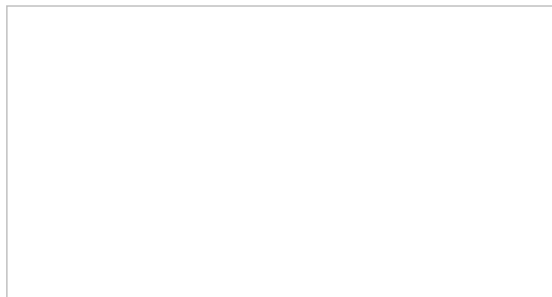


Le site d'hébergement de fichiers et de streaming Megaupload est fermé depuis le 19 janvier dernier. Une récente étude IFOP/Clubic montre que les internautes ont largement modifié leurs comportements. Mais comment va évoluer le partage de fichiers sur Internet ?

Avec Philippe Aigrain

### **Atlantico : Le site d'hébergement Megaupload est fermé depuis le 19 janvier dernier. Avez-vous remarqué une évolution dans la pratique quotidienne des internautes ?**

**Philippe Aigrain :** Les [études](#) qui analysent l'impact sur les usages et le trafic internet se sont centrées sur les reports vers d'autres sites centralisés comme [RapidShare](#), [PutLocker](#) ou [NovaMov](#). **Le bilan est simple, le trafic d'accès aux sites centralisés type Megaupload s'est intégralement reporté sur d'autres sites centralisés, avec certaines perturbations dues au fait que les usagers américains se sont mis à utiliser des sites européens.**



### **Selon une étude IFOP/Clubic, 48% des "téléchargeurs occasionnels" ont arrêté le "piratage" après la fermeture de Megaupload. Mais 86% de ceux qui téléchargeaient régulièrement vont continuer à le faire. Sur quel type de plateforme ces deux profils peuvent-ils se retourner ?**

Il est normal que le report des "téléchargeurs occasionnels" soit plus lent que celui des usagers avertis, et il n'est pas exclu que certains d'entre eux s'abstiennent de télécharger à partir de sites centralisés pour une certaine période.

---

Il y a eu 15 ans de politiques répressives contre le partage des oeuvres numériques entre individus. **Le bilan principal de cette lutte est d'avoir remplacé des mécanismes vertueux de partage pair à pair par des mécanismes de téléchargement ou de streaming centralisés culturellement et techniquement beaucoup moins intéressants.** En effet le partage pair à pair (d'une machine personnelle à une autre) génère un trafic équilibré sur Internet, avec un partage essentiellement local pour les fichiers les plus demandés. Il est favorable à la diversité d'accès aux oeuvres, en particulier pour les mécanismes de pair à pair autres que [BitTorrent](#), qui lui a d'autres avantages du point de vue des producteurs de contenu en permettant un passage à l'échelle de la distribution qui la rend accessible pour de petites structures.

**Les effets positifs sur la diversité culturelle seraient encore plus forts si le partage non-marchand entre individus était légalisé.** En effet, dans un contexte légal, on peut "investir" dans la mise à disposition d'oeuvres rares ou indisponibles et être certain que d'autres vous donneront accès à d'autres oeuvres similaires. Enfin le partage pair à pair est essentiellement non-marchand (on ne voit pas des individus payer d'autres individus pour accéder aux oeuvres) seuls les services qui rendent possible ce partage étant commerciaux. **De ce fait, le partage pair à pair a une très bonne synergie avec l'économie commerciale.**

A l'opposé, le partage centralisé ne peut être pratiqué que sur des plateformes commerciales en raison des coûts induits, il tend à privilégier les contenus récents ou très demandés, en particulier s'il y a répression ou stigmatisation. Et si les offres sont commerciales comme celle de Megaupload, elles ont plus tendance à se substituer à l'économie commerciale classique plus que le partage non-marchand.

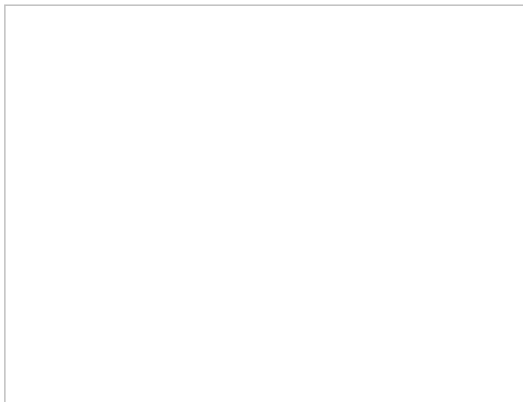
## La télévision est-elle également touchée ?

La télévision de flux (programmée) subit une érosion en partie masquée encore en Europe par des statistiques assez douteuses (les études de budget-temps aboutissent à des temps de visionnement inférieurs à ceux annoncés par l'audimétrie). Mais la situation est très complexe car on regarde aujourd'hui des programmes télévisuels sur des ordinateurs, sur Internet, à la demande, etc. **La libération du temps humain de l'emprise de la télévision de flux est une excellente nouvelle, mais la façon dont ce temps libéré sera utilisé est encore très incertaine.** Il peut être capté par de nouveaux médias immersifs (jeux par exemple) ou chronophages (réseaux sociaux type Facebook). Il peut aussi aboutir à un développement des pratiques culturelles créatives (remix, pratiques amateurs, expression personnelle dans tous les médias).

La relation entre partage, téléchargement centralisé et ce devenir des usages n'est pas triviale à analyser. **Dans un premier temps, la télévision classique lutte contre la concurrence des pratiques choisies par la recherche du sensationnel ou la fascination du banal. Mais à terme on peut penser qu'il y aura une synergie entre un partage non-marchand, une télévision de stocks spécialisés, une vidéo à la demande généraliste et des programmes de direct.**

## Le téléchargement légal va-t-il exploser ? Ou, au contraire, va-t-on assister au retour des méthodes type "pair à pair" ?

J'ai lu certaines affirmations selon lesquelles il y avait eu un report instantané de part des usagers vers des sites d'offre payante de téléchargement autorisé par les ayants-droit sans pouvoir accéder aux sources primaires de ces affirmations. De toute façon, il existe une croissance naturelle du téléchargement payant, émanant en particulier des mêmes usagers qui pratiquent le partage déclaré illicite, comme l'a montré une étude de l'HADOPI.



Il y a une également des affirmations d'un retour partiel au partage sur les réseaux pair à pair, mais je ne suis pas capable de juger de sa réalité à l'heure actuelle.

**La croissance de sites comme Megaupload et plus largement le report des usages vers des sites centralisés de téléchargement ou de streaming sont en partie dus à la stigmatisation et la répression du partage pair-à-pair.** Les promoteurs de l'HADOPI le reconnaissent, mais au lieu de revoir le but qu'ils s'étaient fixé, ils veulent maintenant développer de nouvelles approches répressives, plus dangereuses encore pour les libertés sur Internet, comme le filtrage de sites, la saisie de noms de domaines, l'attaque sur les intermédiaires financiers ou les fournisseurs de services d'hébergement et de connectivité.

**Quelle est alors, selon vous, la meilleure politique pour contenter les producteurs de contenu et ceux qui**

---

## veulent consommer ces contenus sur Internet ?

Rappelons-nous que les pionniers du partage de fichiers comme le créateur de [Napster](#), ne l'ont pas appelé téléchargement de fichiers, mais bien partage. **La première étape d'une politique raisonnable consisterait à délimiter deux sphères bien distinctes : celle du partage non-marchand entre individus, où les fichiers eux-mêmes ne sont pas centralisés ; et celle de la centralisation sur des sites, qui par nature seront commerciaux en raison des coûts induits.**

A mon sens, si l'on précise bien cette délimitation, on peut obtenir deux bénéfices : reconnaître le partage non-marchand entre individus qui est utile à la culture - constitutif même d'une culture partagée. Et isoler des pratiques qui relèveront alors de la lutte contre la contrefaçon commerciale du droit d'auteur, lutte qui pourra être conduite avec une certaine approbation des usagers puisque leurs droits essentiels auront enfin été reconnus.

*Propos recueillis par Jean-Benoît Raynaud*